

Date : 15 oct. 2004

► Accueil du site



LES SOUHAITS DE LA MSA

Jeannette Gros : ne pas oublier le monde rural



RYTHMES BIOLOGIQUES

Les deux horloges de la mouche



ENQUETE SUR LA SEXUALITE

L'activité amoureuse est en baisse

Recherche

Mot (s) du texte
Rech. avancée

Le journal

Édition
du 15 octobre 2004

Suppléments

Congrès Hebdo
du 8 octobre 2004

Nutrition
du 14 octobre 2004

Informatique & Web
du 24 septembre 2004

Edit. spéc. congrès

Communiqués

FMC

Dossier de FMC
du 11 octobre 2004

Auto-évaluation

Dossiers web

Événement

Enjeux / Débats

Gestion
Professionnelle

Déjà paru

Publicité

savegardeonline.com PRIX SPÉCIAL QUOTIMED
1 Go >>> 20 € TTC/mois

Recherche Documentaire

Précédent | Retour aux Résultats | Suivant



Article du 14-Oct-2004 par Patricia THELLIEZ

Enseignement de la psychiatrie

Le temps de formation des internes n'est pas assez long

La formation des psychiatres se heurte à de nombreux obstacles. Carence en universitaires, inégalité de l'enseignement selon les régions, absence d'évaluation, énormité des programmes, nécessité d'une formation pratique sur le long terme, demande croissante d'interventions psychiatriques. Une situation qui, selon le Pr Charles Aussilloux (1), du Collège national des universitaires en psychiatrie, ne pourrait que s'aggraver si l'on contraint les internes à étudier un an en dehors de leur spécialité. A moins qu'on allonge la durée de la formation...

Dans notre pays, il existe une formation commune à la psychiatrie de l'adulte et à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Cette exception française, puisque la plupart des autres pays européens disposent d'une formation spécifique à la psychiatrie de l'enfant, apparaît comme un avantage pour la plupart des psychiatres qui sont majoritairement attachés à un tronc commun permettant un partage utile des connaissances.

Il n'empêche qu'elle présente aussi de nombreux inconvénients. En premier lieu, la durée de formation à la psychiatrie de l'enfant, qui s'est beaucoup diversifiée ces dernières années, semble insuffisante : pendant les quatre années du tronc commun, seulement un an est consacré à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, auquel s'ajoute une année supplémentaire dans le cadre du Desc. « Pour beaucoup d'entre nous, le maintien d'une filière commune de formation d'environ deux ans devrait pouvoir être complété par une surspécialisation permise aujourd'hui par les Desc, que ce soit en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou en gériopsychiatrie, en médecine légale et pénitentiaire, en addictologie », précise le Pr Aussilloux.

En pratique, cette situation est difficile à assumer. La psychiatrie constitue, en effet, un carrefour qui nécessite des connaissances de plus en plus vastes dans de nombreux domaines, incluant aussi bien les neurosciences que la psychologie ou la sociologie, sans compter les besoins de formation en économie de la santé, en évaluation, etc.

Même si les grands thèmes de l'enseignement prévu par les textes officiels sont suivis dans les grandes lignes par les différentes universités concernées, la nécessité d'aborder les multiples chapitres de la psychiatrie s'assortit d'une grande disparité dans les manières de décliner ces programmes selon les facultés et les interrégions. De gros efforts sont faits actuellement, notamment par le Collège national des universitaires en psychiatrie, pour tenter d'harmoniser cette formation sur tout le territoire, mais plusieurs difficultés demeurent. Ainsi, du fait de la diversité des **psychothérapies**, leur enseignement ne peut être standardisé. La plupart des régions ont donc opté pour une formation de base des internes dans au moins deux des grands courants de **psychothérapie** : psychodynamique, cognitivocomportementale et familiale. Mais cette formation est nécessairement

Flash Info

- Une campagne pour protéger les non-fumeurs
- Publicité sur le vin : un vote « irresponsable » pour l'Anpaa
- Les députés révisent la loi Evin
- Climat : Bruxelles veut réduire les émissions de gaz fluorés
- Grippe aviaire : le plan de précaution présenté aux ministres

Services

- Le Journal <<<<
- Souscrire en ligne
- Gérer son abonnement

Petites Annonces

- Consulter
- Insérer
- Contacter

Boutiques

- MedimediaPro
- OedipSystem
- SauvegardeOnline

Lettres d'informations

- Quotidien du médecin
- Vidal news

Annuaire DU-DIU

- Consulter

Partenaires

- Sites
- Quotidien du pharmacien
- AIPEF
- Masson livres
- Vidal
- Le Généraliste
- E2med
- Neuropsy News
- Décision Santé Stratégie
- PrépaSanté

Publicité

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**



Alerter



Informer



Former



Commenter

...et chaque jour recommencer

longue, particulièrement dans le cas des **psychothérapies** d'inspiration analytique qui demandent un savoir-faire contrôlé????????? « *et???? qui a bien du mal à tenir dans les quatre ou cinq ans de la formation initiale* », souligne le Pr Aussilloux. Elle requiert aussi une liaison très forte entre l'enseignement théorique et la supervision de la pratique des internes dans les services. Or, aujourd'hui, « *cet enseignement pratique se fait de façon assez irrégulière, car les agréments des services pour la formation au cours du DES de psychiatrie ne sont pas liés à un audit régulier, qui devrait pourtant être fait* ». C'est pourquoi le Collège national des universitaires en psychiatrie, en collaboration avec l'Association des internes en psychiatrie et plusieurs associations de psychiatres des hôpitaux, a proposé un texte qui permette d'aboutir à ce que les agréments soient faits sur des bases qui reflètent l'encadrement de formation des services. « *Cela est particulièrement important dans notre discipline où le nombre de psychiatres universitaires est très faible* », précise C. Aussilloux. Un problème qui, selon lui, pourrait être en partie résolu par la mise en place d'enseignements interrégionaux et une formation continue qui se doit d'être en grande cohérence avec l'enseignement initial, et encore sous réserve d'une excellente collaboration entre universitaires, sociétés savantes et psychiatres privés, démographie oblige.

En manque de psychiatres.

La psychiatrie est confrontée, sans doute plus que d'autres disciplines, à la diminution de ses effectifs. Des 12 500 psychiatres actuels, il en restera seulement 8 000 en 2020, et cela pour une raison historique : cette spécialité s'est beaucoup développée dans les années 1970, pendant lesquelles un nombre très élevé de psychiatres ont été formés, avec, à la clé, des départs à la retraite massifs dans une dizaine d'années ; en atteste la moyenne d'âge des psychiatres qui est l'une des plus élevées des professions médicales. Il faut également prendre en compte les très fortes inégalités d'implantation des psychiatres en France, avec des densités qui varient de 10 à 60 ou 80 pour cent mille habitants. Cette carence retentit obligatoirement sur la formation, à l'heure où les demandes faites à la psychiatrie sont de plus en plus énormes : aux domaines traditionnels de la spécialité se greffent en effet de plus en plus celui d'autres secteurs d'intervention : populations à risque psychiatrique majeur (SDF, prisonniers...), services de soins somatiques (psychiatrie de liaison), écoles, travail social, etc. Le secteur médico-social pâtit tout autant du manque de spécialistes. « *Beaucoup d'institutions fonctionnent aujourd'hui sans psychiatre, alors qu'elles le devraient, et le secteur du handicap devrait aussi pouvoir donner matière à formation* », déplore le Pr Aussilloux.

Cette situation alarmante pourrait même s'aggraver si la réforme des DES qui est en cours voit le jour en l'état. Celle-ci prévoit de contraindre les internes à passer au moins deux semestres en dehors de leur spécialité au cours de leur cursus. Il ne resterait ainsi plus que deux ans de formation aux psychiatres d'adultes, qui seraient tenus d'ingurgiter en un temps record un enseignement théorique et pratique déjà bien difficile à avaler. « *En tant que formateurs, nous avons été opposés à ce projet, à moins que la durée de la formation ne soit allongée, comme cela existe dans beaucoup de pays européens*, conclut le Pr Aussilloux, au nom du Collège national des universitaires en psychiatrie. *Une formation de cinq ans, avec un tronc commun de deux ans, me paraît satisfaisante, ajoutez-t-il, assortie d'une formation continue, dont nous espérons vivement la mise en place, grâce à une bonne collaboration des différents acteurs.* »

Dr PATRICIA THELLIEZ

(1) D'après un entretien avec le Pr Charles Aussilloux, CHU Montpellier, Collège national des universitaires en psychiatrie.

La psychiatrie est très peu enseignée aux non-psychiatres

En France, si les internes en pédopsychiatrie ont obligation de faire un stage en pédiatrie, le contraire n'est pas vrai. Cela est d'ailleurs un fait général pour les médecins non psychiatres qui ne sont pas tenus d'effectuer un stage en psychiatrie, alors que le nombre de patients consultants, toutes spécialités confondues, nécessitant peu ou prou des connaissances en psychiatrie est colossal. Cette lacune majeure dans l'enseignement de la psychiatrie se retrouve aussi au niveau des professions paramédicales (infirmiers, éducateurs...). Quant aux psychologues, ils souffrent d'une formation universitaire très différente d'une faculté à l'autre et du manque de formation sur le terrain du fait de l'absence de stages prolongés en milieu psychiatrique.

La recherche en panne

La recherche en psychiatrie est, comme la formation initiale, frappée de plein fouet par la carence énorme en universitaires qui, en France, ne dépassent pas la centaine, alors que l'on compte plus de 12 000 psychiatres en exercice. « *Si, dans le domaine de l'enseignement, la participation des psychiatres non universitaires permet de pallier cette disproportion entre le nombre de formateurs et celui des*

étudiants à former, la situation de la recherche n'est pas près de s'améliorer, et l'écart est de plus en plus grand entre les exigences demandées par les organismes de recherche et nos capacités », déplore le Pr Aussilloux.



Précédent

Retour aux Résultats

Suivant

